Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Karine Chiasson	2023097	Le 18 mars 2025
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
La Halte Acadienne		(506) 727-7993
Adresse		
2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	14 mars 2025	18 mars 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant.	50(2)	04 oct. 2024	18 mars 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Le ratio n'a pas été complété pour ce suivi. Les lacunes ont été corrigées et les informations nécessaires ont été envoyées par courriel.
- Tous les documents requis se retrouvent sur le babillard pour parents qui est affiché dans l'espace réservé à la cafétéria en entrant dans le local du bord des jouets longeant l'entrer.
- Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu et les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre.

original signé par
Sylvie Richardson — Le 18 mars 2025
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Signature en pièces jointes — Le 18 mars 2025
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date